

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2023_10_2

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 32

Votants : 38

Objet : Finances
Subventions d'équilibre
budgets annexes 2023

L' an deux mille vingt trois, le mardi 12 décembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 05 Décembre 2023

Titulaires : Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Madame MICOU Corine, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame MARSAULT Annie, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur FAVREAU Jacky

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CÉLÉRAU Florent, Monsieur CREON Martial

Pouvoirs :

Madame ARNAUD Magdalena a donné pouvoir à Madame TAVERNEAU Danielle
Monsieur MOREAU Loïc a donné pouvoir à Madame JUNIN Catherine
Monsieur ATTOU Yves a donné pouvoir à Monsieur JEANNOT Philippe
Monsieur DUMOULIN Guillaume a donné pouvoir à Madame SAUZE Magalie
Madame GOURMELON Catherine a donné pouvoir à Monsieur PETORIN Patrick
Monsieur MEEN Dominique a donné pouvoir à Madame CHAUSSERAY Francine

Absent(s) : Monsieur FRERE Fabrice, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur POUSSARD Yves, Monsieur CAILLET Patrick, Madame BIEN Michèle

Excusé(s) : Madame ARNAUD Magdalena, Monsieur BARANGER Johann, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GOURMELON Catherine, Monsieur MEEN Dominique

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur

Vu sa compétence en matière de création de zone d'activité économique

Vu le budget annexe de la Zone de l'avenir 1

Considérant que le budget 2023 laisse apparaître un déficit de fonctionnement reporté de 20 350,03€ dont le financement est prévu au budget 2023 par une subvention du budget principal au compte 65742 et un excédent d'investissement 50 000 € qui sera reversé au budget principal au compte 27638

Vu le budget annexe de la Zone de l'avenir 2

Considérant que le budget 2023 laisse apparaître un déficit de fonctionnement reporté de 2 993,13 € dont le financement est prévu au budget 2023 par une subvention du budget principal au compte 65742

Vu le budget annexe de la Zone de la croix des vignes

Considérant que le budget 2023 laisse apparaître un déficit de fonctionnement reporté de 58 893.26 € dont le financement est prévu au budget 2023 par une subvention du budget principal au compte 65742

Vu le budget annexe de la Zone de la Chabirandière

Considérant que le budget 2023 laisse apparaître un déficit de fonctionnement reporté de 5 360.67 € dont le financement est prévu au budget 2023 par une subvention du budget principal

Vu la compétence de la Communauté de communes Val de gâtine en matière de Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile - SAAD

Vu le budget annexe afférent à l'activité relevant de la nomenclature comptable M22

Considérant le résultat de fonctionnement 2023 estimé à 249 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- **De consolider la subvention de 20 350,03 € et le reversement de l'excédent de 50 000 € du budget principal pour le budget Zone de l'avenir 1**
- **De consolider la subvention de 2 993,13 € du budget principal pour le budget Zone de l'avenir 2**
- **De consolider la subvention de 58 893,26 € du budget principal pour le budget Zone de la croix des vignes**
- **De consolider la subvention de 5 360,67 € du budget principal pour le budget Zone de la Chabirandière**
- **De consolider la subvention de 249 000,00 du budget principal pour le budget SAAD**

Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait et délibéré, les jour,
mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY

Emis le 12/12/2023
Publié le 13/12/2023
Transmis en sous-préfecture le 20/12/2023

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

